

REUNION DU COMITE DE TERRITOIRE D'ENERGIE 90

Séance du 27 février 2018
Convocation du 22 février 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 22 janvier 2018, le Comité Syndical de Territoire d'énergie 90 s'est réuni en deuxième session ordinaire le vingt-sept février deux-mille-dix-huit à dix-huit heures, à l'UTBM de Sévenans sur la convocation du Président.

Délégués présents :

BALON Donat – BARRE Edmond – BISSON Yves (*pouvoir de MAGNY Gilles*) – BLANC Michel (*pouvoir de Eric KOEBERLE*) – BRUCKERT Claude – CANAL Christian – CESCO Bruno – CHARTAUX Caroline – CHALMEY Daniel – CODDET Christian – DEMARCHE Jean-Pierre – DIMEY David – DRODE Jean-Yves – DRUET Yves – FRACHISSE Hervé – FRESET Valérie – HENNY Christophe – GASPARI Dominique – GEHIN Jean-Marc – GONCALVES José – GODEAU Jean-Pierre – GRUEBER Jean-Paul – HENRY Patrice – HUGUENIN Alain – ISTE Nicolas – JEMEI Samir – KAUFFMANN Henri – KWASNIK Christian – LEDRAPIER Christophe – LIAIS Bernard – LOCATELLI Jean – MAUFFREY Jacques – MOSIMANN Didier – OUEVRARD Renaud – PACAUD Pierre – PARIS Gérard – PEUREUX Anne-Sophie – RABIER Florence – REBER Gilbert – RIBREAU Christian – ROUSSEAU Jean-François – ROY Marie-Christine – SARAZIN Dominique – SERRE Bernard – SIMON Michel – SPRINGAUX Pierre – TAVERNIER Daniel – WEYH Julien.

48 présents – 2 pouvoirs - Le nombre de suffrages maximum est donc de 50.

Absents excusés :

BAINIER Christine – BOICHARD Jean-François – BOSSEZ Marie-Claire – BRUCKERT Claude – CHEVRY Christian – CHIPEAUX Dominique – CHRETIEN Olivier – COULON Eric – GENDRIN Marc – GIROL Henri – GROSJEAN Pascal – HAMELIN Martine – KOEBERLE Eric (*pouvoir à BLANC Michel*) – MAGNY Gilles (*pouvoir à BISSON Yves*) – MONNIER Séverine – PARROT Eric – PETITE Patrice – ROY Michel – VIVOT Sébastien – WITTIG Francine – ZUMBIHL Jean-François.

Assistaient :

LOMBARD Nathalie – WIEDER Christelle



1) BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur Bisson présente le projet de budget primitif à l'assemblée qui a reçu l'approbation du Bureau lors de sa réunion du 30 janvier 2018.

Le budget primitif proposé intègre les restes à réaliser 2017 et ne prend pas en compte le résultat prévisionnel de 2017.

La section de fonctionnement du budget primitif 2018 présente un excédent de 194 580 € et se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 253 170 €
- Recettes de fonctionnement : 1447 750 €

La section d'investissement est équilibrée pour un montant de 2 234 500 €.

Il est par ailleurs précisé que le budget primitif est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le contenu du budget est présenté dans le rapport détaillé joint au dossier.

Les membres du Comité, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif de Territoire d'Énergie 90 pour les montants précités ci-dessus en dépenses et en recettes de fonctionnement ainsi qu'en dépenses et en recettes d'investissement
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le budget est annexé à la présente délibération, ainsi qu'une note synthétique de présentation du budget primitif 2018.

2) FIXATION DU TARIF D'UTILISATION DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur Bisson fait un bref retour sur la genèse de l'histoire ayant amené Territoire d'Énergie 90 à procéder à l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques sur le Territoire de Belfort.

Il annonce que les quatre premières bornes ont d'ores et déjà été installées au courant du mois de février :

- Deux bornes à Belfort, place de la Résistance (vers la Maison du Peuple) ;
- Deux bornes à Morvillars sur le parking de la gare.

Reste le raccordement au réseau électrique à faire.

Cette installation est totalement gratuite pour les communes qui mettent juste à disposition gracieusement l'emplacement nécessaire à disposition du syndicat.

A l'aune de la mise en service effective des bornes, se pose désormais la question du coût de la charge pour l'utilisateur.

Monsieur Bisson, lors de la dernière réunion de l'Alliance des syndicats d'énergie de Bourgogne/Franche-Comté le 26 janvier dernier, a souhaité évoquer le projet d'une harmonisation tarifaire au niveau de la région. Cette proposition, si elle est perçue plutôt favorablement, semble difficile à mettre en place à l'heure actuelle. La Franche-Comté et la Bourgogne n'ont pas les mêmes prestataires, certains syndicats sont partis sur la gratuité totale, d'autres sur une facturation différée à deux ans alors que d'autres font d'ores et déjà payer la charge.

L'harmonisation sera plus facile à mettre en place lors du renouvellement des marchés qui devrait se faire à l'échelle de la nouvelle région dans les années à venir.

Monsieur Ledrapier (Chatenois les Forges) s'interroge sur la mise en place et la procédure d'utilisation en Alsace ?

Monsieur Bisson répond que le partenariat entre les syndicats de Bourgogne/Franche-Comté est privilégié mais qu'il serait en effet intéressant d'avoir ces informations dont il ne dispose pas actuellement.

Concernant Territoire d'énergie 90, la position du Bureau syndical est clair à ce sujet : la gratuité de la charge n'est pas souhaitable. Notre syndicat ne perçoit pas la taxe sur l'électricité contrairement de la très grande majorité des syndicats d'énergie, et même si les revenus générés par les bornes ne permettront pas de générer des bénéfices, ils permettront de compenser partiellement les dépenses de fonctionnement induites par les bornes.

Monsieur Bisson insiste sur le fait qu'à son sens, l'utilisateur d'un véhicule électrique doit participer financièrement à l'alimentation en énergie de son véhicule comme le font les utilisateurs de véhicules thermiques.

Monsieur Bisson propose de se caler sur les tarifs de notre voisin du Doubs ce qui permettra au moins une continuité entre nos deux départements. Les tarifs proposés sont donc les suivants :

Type	Puissance moyenne de recharge	A la mn (*)	Forfait	
		Coût de l'heure	1ère 1/2 heure	A l'heure à partir de la 31ème minute
C (accélérée)	entre 3,7 kW et 22kW	4 €		
E (rapide)	entre 22kW et 50 Kw		3 €	10

(*) toute minute entamée est due

Les tarifs présentés sont approuvés à l'unanimité. Le comité syndical charge donc le Président à mettre en place la facturation selon la tarification proposée ci-dessus.

3) QUESTIONS DIVERSES

3.1 POINT SUR LE NOUVEAU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION ELECTRIQUE

Monsieur Bisson confirme la signature du nouveau contrat de concession intervenue à la fin du mois de décembre entre **Xavier PINTAT** (président de la FNCCR), **Jean Luc MOUDENC** (Président de France Urbaine), **Philippe MONLOUBOU** (président du directoire d'ENEDIS) et **Henri LAFONTAINE** (directeur exécutif du groupe EDF, en charge du pôle clients).

Il a pu assister, accompagné de monsieur Liais, vice-président en charge de la concession et des agents de contrôle du syndicat à une réunion de présentation régionale le 9 février 2018 au SICECO à Dijon organisée par les services de la FNCCR et présidée par monsieur Hourcabie.

Le syndicat devrait s'engager d'ici le 31 juillet 2018 à entamer le processus de négociation du contrat de concession pour notre département. La signature du nouveau contrat de concession à la même échéance permettrait que tous les syndicats d'énergie aient la même date de fin de contrat à l'avenir, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Il a fallu au moins deux ans pour négocier et figer le modèle national. Les négociations locales avec les Directeurs territoriaux promettent également d'être compliquées et Territoire d'énergie 90 compte s'appuyer sur le modèle que proposera la FNCCR.

Les relations entre Enedis et TDE 90, plutôt bonnes comparées à d'autres syndicats, n'empêcheront pas notre syndicat de faire valoir ses droits et renvoyer Enedis à ses obligations.

Monsieur Bisson en profite pour rebondir sur la constatation qu'il a pu faire que les communes n'ont malheureusement pas forcément le réflexe de contacter TDE 90 en cas de problèmes sur le réseau électrique de leur territoire. Il insiste sur l'importance de saisir le syndicat : c'est son rôle de contrôler le concessionnaire ! En contactant directement Enedis, comme c'est souvent le cas, les communes ne laissent pas la possibilité au syndicat d'avoir connaissance des problèmes rencontrés et d'effectuer éventuellement des contre-mesures. Enedis ne peut à la fois être juge et partie...

3.2 PROGRAMME C2E

Monsieur Ledrapier (Chatenois les Forges) souhaite savoir ce qu'il en est des subventions pour les certificats d'économie d'énergie (C2E) ?

Monsieur Coddet, vice-président délégué à la commission énergie, répond que le dispositif est reconduit cette année, les réponses à l'appel à projet arrivant à échéance le 28 février 2018.

La commission énergie fixera la liste des dossiers retenus lors de sa réunion le 9 mars 2018. Le dispositif rencontre beaucoup de succès, et seul environ 1/3 des dossiers devrait être subventionnés afin de rester dans l'enveloppe allouée à ce dispositif.

Ce sont les dossiers les plus vertueux qui seront retenus en priorité, dont notamment les dossiers d'isolation.

3.3 COMPTEURS LINKY

Monsieur Burckert (Bretagne) souhaite savoir quoi répondre aux questions que ses administrés lui posent sur la future installation du compteur Linky ?

Monsieur Bisson a bien conscience de la polémique qui enfle au sujet de cette installation. Il rappelle que si le compteur fait partie de la concession, ni le Maire, ni le syndicat ne sont en mesure de s'opposer à son installation qui répond à une directive européenne pour un meilleur suivi des consommations. Toute délibération visant à refuser l'installation du compteur communicant sur le territoire de la commune sera jugée illégale par les services de la Préfecture.

Il invite chacun à se forger une opinion en se fondant sur des rapports et des documents sérieux et non pas sur des allégations polémistes non documentées et parfois partisans.

Il rappelle que concernant les ondes, l'agence française de santé n'a pas relevé de nocivité particulière.

Monsieur Ledrapier (Chatenois les Forges) souhaite savoir si les données récupérées par le compteur Linky ne risquent pas d'être communiquées à d'autres sociétés.

Monsieur Bisson lui répond que cela est totalement exclu.

Monsieur Kwaznik (Cravanche) pointe le fait qu'il est tout de même plus difficile de s'opposer au changement si le compteur se trouve à l'extérieur de l'habitation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h00.

Fait à Meroux, le 28 février 2018

Le Président,

Yves BISSON